



PRESENTATION DISPOSITIF PARCOURS SPECIFIQUE AS VERS IDE 2-PACA

— MODALITES DE DEPLOIEMENT EN REGION

INTRODUCTION

Une **volonté Ministérielle** d'offrir une possibilité d'accès à la deuxième année de formation en soins infirmiers à des aides-soignants expérimentés.

Deux objectifs:

- **Faciliter et sécuriser les parcours** permettant aux AS de devenir IDE pour contribuer à augmenter les effectifs infirmiers.
- **Valoriser l'expérience professionnelle des AS** pour attirer vers le métier d'IDE en facilitant la **progression de carrière**.

Des conditions d'éligibilité pour les professionnels concernés et un engagement fort dans la démarche de la part de l'ensemble des acteurs concernés (aides-soignants, employeurs et instituts de formation).

Un parcours de pré formation préalable permettant d'être totalement dispensé de la première année de formation en IFSI et d'intégrer directement en année 2.

— REFERENCES REGLEMENTAIRES

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier:

L'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

[Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

L'instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45382>



Acrobat
Document



Acrobat
Document



Acrobat
Document

ELIGIBILITE

Exercice professionnel

- Exercer des fonctions d'aide-soignant (AS) à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années, dans des conditions d'exercice variées.
- Varié: plusieurs établissements, plusieurs services et /ou avoir suivi des formations complémentaires, démontrer son engagement (réfèrent élèves, hygiène, commande, matériel...),...un parcours professionnel en santé mentale est possible si est démontrée une pluralités d'activités et de compétences.

Engagement formalisé dans le dispositif par le candidat

- Etre volontaire et s'engager par écrit dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique ».
- L'aide-soignant doit être bien informé des exigences de ce parcours permettant l'accès direct en 2^{ème} année, (travail personnel important exigé).

Candidature soutenue et financée par un employeur

- Être spécifiquement retenu par un employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).
- L'employeur et l'IFSI doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le livret de positionnement phase 1.

Sélection et AFGSU

- Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif
- Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité ou s'engager à la réactualisation avant la rentrée en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

UNE SELECTION SPECIFIQUE ET UN PARCOURS DE PRE FORMATION

Phase 1

- S'inscrire dans un IFSI porteur de la sélection et du parcours spécifique
- Réussir la sélection FPC parcours spécifique d'admission en IFSI

Phase 2

- Valider la phase 1 du livret de positionnement qui consiste à instruire son parcours et ses compétences
- Instruire le livret en auto évaluation avec le cadre de service qui participe à l'évaluation annuelle du candidat.

Phase 3

- Lors d'un entretien à l'IFSI, présenter son livret avec un cadre référent en IFSI et le cadre de l'établissement.
- Proposer lors de l'entretien les acquis et les axes de formation du candidat et formaliser ou pas son admission en pré formation

UNE SELECTION SPECIFIQUE ET UN PARCOURS DE PRE FORMATION

Phase 4

- Rentrer en préformation dans un IFSI porteur
- Réaliser 420 heures de formation: 7 semaines théoriques (245 heures) et 5 semaines en stage (175 heures): stage à réaliser chez l'employeur si l'activité permet de valider les compétences attendues comme celle d'un étudiant infirmier de 1^{ère} année.

Phase 5

- Instruire la phase 2 du livret de positionnement: avec l'IDE tuteur de l'établissement.
- Bilan de stage à communiquer
- Entretien final à l'IFSI avec la tuteur IDE, le candidat et le référent en IFSI.

Phase 6

- Admission en IFSI en deuxième année dans l'IFSI de son choix ou à proximité de son bassin de vie ou d'emploi.

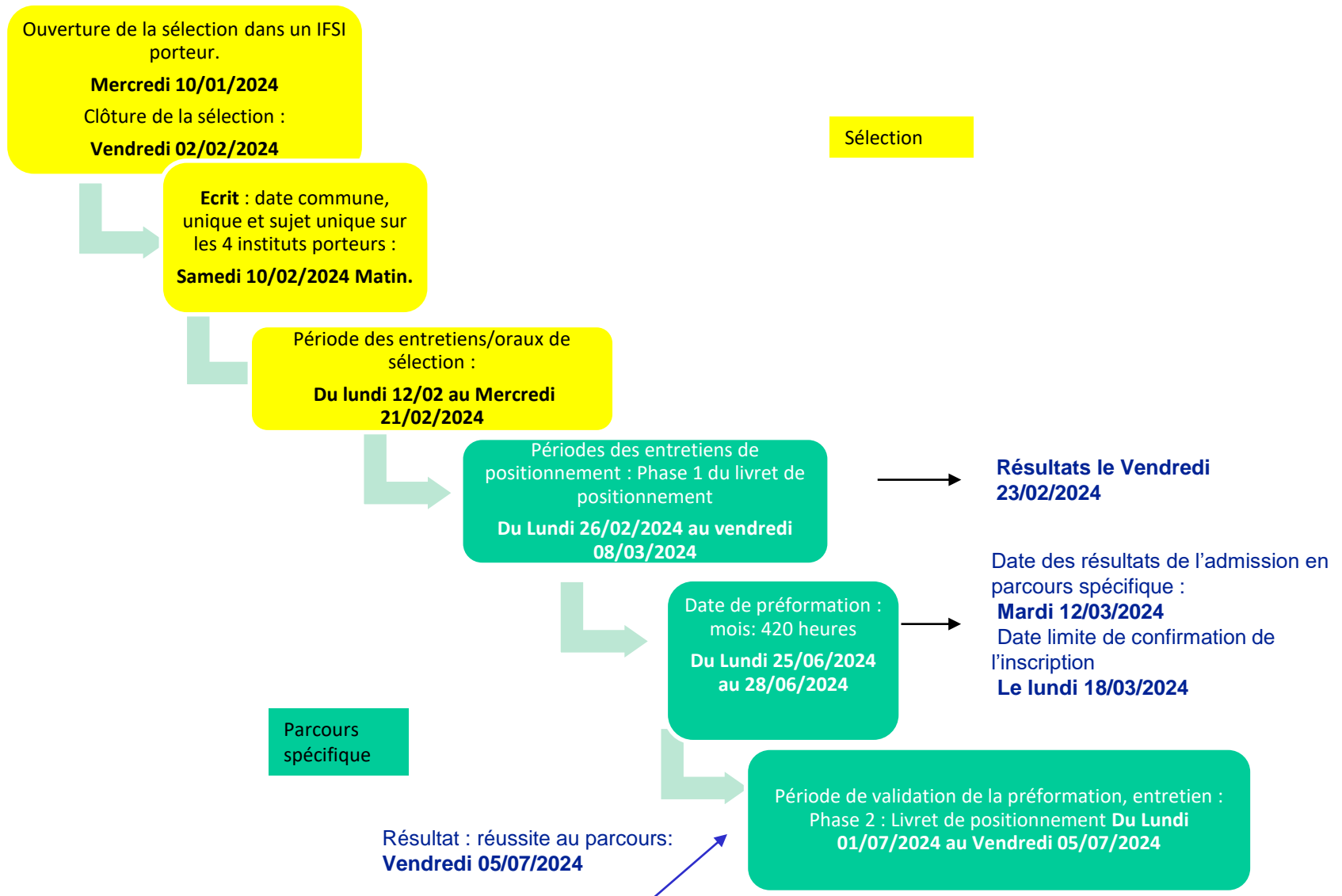
Comment cela se passe en PACA?

Tous les IFSI ne seront pas dans le dispositif de pré formation et de sélection du parcours spécifique mais tous peuvent vous renseigner quelque soit votre territoire et secteur d'activités.

- IFSI Orienteur : IFSI informant les candidats et employeurs qui seront dirigés sur un IFSI Porteur
- IFSI Porteur : IFSI Porteur de la sélection et de la formation.

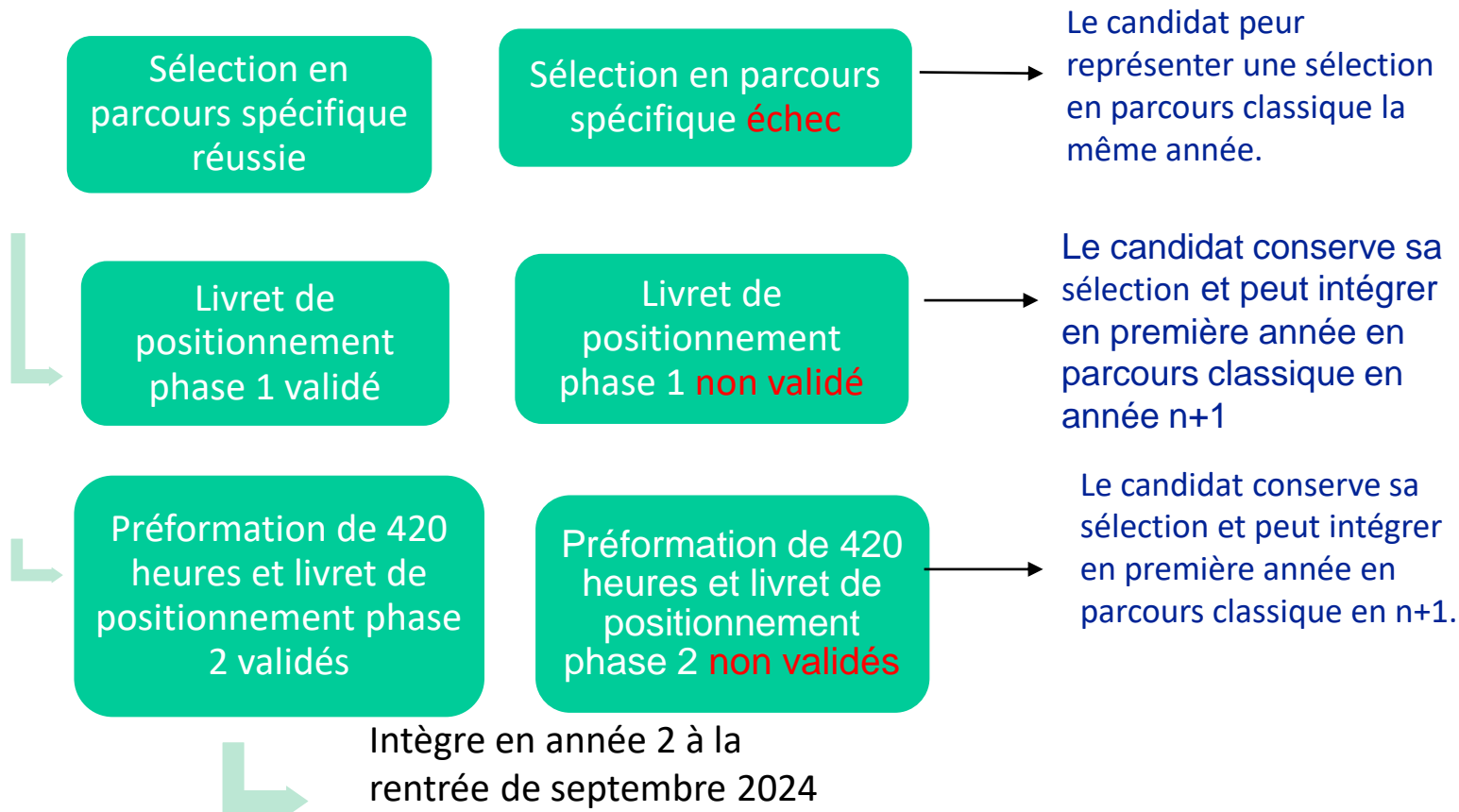
	Sélection/ Formation	Candidats (à titre indicatif)	
GCS AMU :	IFSI APHM	Site IFSI Nord	Département 13, 04,...
	IFSI GCSPA	Site Aix en Provence	Départements 04-05-84-13
GCS Nice	Sélection/ Formation	Candidats	
	IFSI Croix Rouge Nice	Site Nice	Département 06
	IFSI La Gaude	Site la Gaude	Département 06-83
IFSI Menton	Site CH la Palmosa	Département 06	

CALENDRIER ET MODALITES EN PACA



Comment cela se passe en PACA?

Evolution du candidat dans le processus



LE FINANCEMENT

- Stagiaire de la formation professionnelle continue.
- Financement du parcours spécifique
- Financement des années 2 et 3 de formation
- Eventuelle prise en charge des frais de déplacements pour le parcours spécifique.

Liste des IFSI et liens vers les instituts

	Adresse postale	Contact téléphonique	Mail de de l'IFSI adresse générique ou spécifique pour obtenir des renseignements,....	Lien internet où des informations peuvent être trouvées.
IFSI du CH de Menton (département 06).	2 rue Antoine Pégliion 06500 MENTON	C.CAVASSINO-DALEST 04.93.28.72.20/72.15	secretariat_ifsi.ifas@ch-menton.fr c.cavassino@ch-menton.fr	https://www.ch-menton.fr/instituts-de-formation/institut-de-formation-en-soins-infirmiers
IFSI Sainte Marie La Gaude (département 06).	9337 route de St Laurent – Quartier Plan du Bois – 06610 LA GAUDE	Mme J. IVALDI – Directeur 04.93.13.70.80	ifsisaintemarie@gmail.com	https://www.ifsisaintemarie.ahsm.fr/
IFSI Croix Rouge Nice (département 06).	Etablissement des Formations Sanitaires du site de Nice IFSI Croix-Rouge Compétence PACA & Corse 17 avenue cap de croix 06100 NICE	04 93 53 86 00 04-93-53-86-15	secret_ifsi-nice@croix-rouge.fr accueil-nice.competence-paca@croix-rouge.fr	https://competence.croix-rouge.fr/regio/provence-alpes-cote-azur-corse/
IFSI GCSPA Site d'Aix en Provence (département 13).	IFSI du GCSPA C.H. Montperrin 109 av. du Petit Barthélémy 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1	04.88.71.20.73	ifsi-ifas-secretariat@gcspa.fr	www.gcspa.fr
IFSI APHM, site CHU Nord, Marseille (département 13).	Institut de Formation en Soins Infirmiers Hôpital Nord 34 Boulevard Pierre Dramard 13015 MARSEILLE	04.91.96.80.85	ifsiNORD@ap-hm.fr	http://fr.ap-hm.fr/site/ifsi



— **A l'écoute de vos questions**

— **Merci de votre attention**